



Info Express

Décembre

2018

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas



Chers Burnhauptois,

Voici venue la trêve de fin d'année. Je souhaite à tous du temps en famille ou entre amis pour un repos mérité, du temps pour vous ressourcer et vous retrouver. En ce mois de décembre, après les marchés de Noël organisés par les majorettes de Burnhaupt & environs et par notre école, vous pourrez profiter encore quelques temps de la patinoire installée par l'AC2B (Association des commerçants des deux Burnhaupt), rue du Stade. Nos aînés ont répondu nombreux à l'invitation du conseil municipal le dimanche 9 décembre, pour une fête de Noël réussie et très conviviale. Le traditionnel concert de l'association ECRIN du 16 décembre, animé cette année par l'ensemble vocal Arcadia, aura permis l'entrée dans cette ambiance féérique que petits et grands attendent impatiemment.

Pour la commune, les grandes programmations 2019 sont prêtes : dès les fêtes passées, vous pourrez voir démarrer le chantier du club house de football dans la rue du stade, et l'église fermera ses portes pour une durée d'au moins 15 mois de travaux.

Les mois à venir promettent donc une activité intense pour vos élus et les services municipaux, avec toujours en ligne de mire l'entretien du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Burnhauptois.

**Le Maire,
les Adjointes et les Adjointes,
Le Conseil Municipal,
et le Personnel Communal vous souhaitent
DE TRES BELLES FETES DE FIN D'ANNEE !**

Alles besta im neia Jahr !

Bol d'air du JOUR DE L'AN

Le mardi 1^{er} janvier,
retrouvons-nous
pour une MARCHÉ
sur le ban communal



Facile – environ 8 km
Départ Place de l'Eglise à 14 h 30



1 boisson chaude sera servie sur le parcours.
En cas de mauvais temps, la marche pourra être annulée.

Burnhaupt-le-Bas, un village qui se bouge pour vous !



Marche du 1^{er} janvier 2017

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Responsable de publication : Alain GRIENEISEN
Rédaction : Sandrine VON DER OHE



FERMETURE DE LA MAIRIE :

La mairie sera exceptionnellement **fermée le lundi 24 décembre 2018 toute la journée ainsi que l'après-midi du lundi 31 décembre 2018**. Merci de votre compréhension.

SECURITE : pétards, artifices...

La période des fêtes est régulièrement marquée, par des accidents dramatiques liés à l'utilisation de pétards et artifices et à l'imprudence des utilisateurs. Cette année encore, en raison du niveau élevé de menace terroriste, des dispositions complémentaires ont été prises concernant l'achat, la vente et l'utilisation de certaines catégories d'artifices et de produits pyrotechniques, pour la période du 2/12/18 au 6/1/19.

L'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et articles pyrotechniques sont interdits dans tous lieux où se tient un grand rassemblement de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats. La détention, le transport et l'utilisation d'artifices et articles pyrotechniques des catégories C2, F2, C3, F3, C4 et F4 sont interdits aux mineurs. Les articles auto-propulsés des catégories C3 et F3 tels que fusées, chandelles ou bombes de mortier ne peuvent être vendus qu'aux titulaires d'un certificat de qualification.

Avant tout achat, consultez les étiquettes situées sur les emballages des produits. (cf Arrêté CAB/BSI/2018/310/01 affiché à la mairie).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26/5/2019

L'inscription sur liste électorale n'est pas automatique, elle fait l'objet d'une démarche volontaire. Les personnes désirant voter au scrutin du 26 mai 2019 doivent se présenter en mairie, munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant le 31 mars 2019.

L'inscription des jeunes majeurs, par contre, est automatique dès le lendemain de leurs 18 ans.

Les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne inscrits sur liste électorale et qui résident en France, pourront également voter pour élire les Députés Européens.

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Électoral Unique, de nouvelles cartes électorales comportant pour la première fois un identifiant national d'électeur seront éditées et distribuées avant les élections au courant du mois de mai.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019 :

Tous les 5 ans, l'INSEE collecte les informations relatives au recensement légal de la population française dans les communes de moins de 10 000 habitants. À Burnhaupt-le-Bas, la prochaine campagne se déroulera **du 17 janvier au 16 février 2019**. Durant ce mois, un agent recenseur, muni d'une carte professionnelle et de son arrêté de nomination, passera chez vous pour vous expliquer les démarches à suivre.

Pour la première fois, vous aurez le choix entre répondre à un questionnaire en ligne (simple et efficace) sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, si vous ne souhaitez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et des bulletins individuels, correspondant au nombre de personnes vivant dans votre foyer, qu'il conviendra de remplir dans les meilleurs délais.

Pour rappel, chaque Français (de 0 à 99 ans...ou plus !) doit se faire recenser, et répondre au questionnaire est une obligation légale fixée par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les agents recenseurs ont une obligation de confidentialité et aucune donnée personnelle n'est exploitée par un autre organisme que l'INSEE.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de réserver le meilleur accueil aux agents. Le recensement est une étape très importante pour une commune, puisque le nombre d'habitant a un impact sur les dotations de l'État, sur le fonctionnement de la vie locale, ainsi que sur diverses réglementations en matière de commerces ou d'urbanisme !

MONOXYDE DE CARBONE attention danger !

Le monoxyde de carbone est dangereux, il ne se voit pas et ne sent rien ! Quand on le respire, on a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut s'évanouir et même en mourir. Il est impératif de faire vérifier régulièrement les appareils de chauffage. Il faut aérer les habitations au moins dix minutes par jour et ne pas boucher les ventilations des chaufferies.

SECURITE EN FORET EN PERIODE DE CHASSE

Lors des journées de battues de chasse, il s'agit d'être particulièrement prudent. Ne traversez pas la forêt si vous voyez des panonceaux indiquant « Chasse en cours ». Pensez à porter des vêtements de couleur vive, utilisez au maximum les chemins.



Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale - 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

<http://burnhaupt-le-bas.fr>

Tél. 03 89 48 70 61

FAX. 03 89 48 99 78

Horaires d'ouverture :

Lundi, de 10h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Judi, de 14h à 19h

Fermé le mardi, toute la journée et le jeudi matin



Info Express

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

Décembre 2018
Page 3

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

LA BULLE :

La Bibliothèque La BULLE sera fermée du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

DON DU SANG :

Vendredi 8 février 2019 de 16 h à 19 h 30
au Foyer Martin Studer à Burnhaupt-le-Haut.

Résultat de l'Opération Brioches de l'APAEI :

2307,50 euros ont été collectés sur notre commune. Les bénéficiaires sont en faveur de l'habitat atenantif situé à Dannemarie. L'Association des Parents d'Enfants et Adultes Inadaptés de Dannemarie remercie les généreux donateurs.

ECRIN :

Samedi 2 février 2019 à 15h30 : Assemblée Générale.

Dimanche 3 février 2019 à partir de 11h45 : L'association ECRIN invite tous les membres, amis et sympathisants à participer au repas de la Sainte-Agathe, à la Maison des Associations. Inscriptions au Bureau de tabac KLEIN.

Pour défendre notre territoire : création d'une association « pour la RE-naissance des Services hospitaliers Thannois » REST !

Un collectif de citoyens, d'élus et de professionnels, tous engagés et déterminés, a décidé de prendre à bras le corps cette question et d'unir réflexions, moyens, et actions en créant une association dénommée REST !

Cette association a pour objectif de défendre l'ensemble des services du GHRMSA, site de Thann, par tous moyens (y compris juridiques) et en lien avec la Coordination de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité (Coord.Nat CDHMP).

Contact : info@association-rest.org

Plus d'informations sur : www.association-rest.org

CARITAS :

L'accès au droit et à la protection sociale : Donnons aux plus fragiles le pouvoir de reprendre leur destin en main.

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique est une association caritative venant en aide aux personnes qui vivent dans des conditions difficiles. En 2017, les 1965 bénévoles de Caritas Alsace ont rencontré 12 500 situations de pauvreté représentant 35 000 personnes. Pour sa campagne de fin d'année, la thématique de l'accès au droit et de la protection sociale est abordée. Un accès au droit universel et une assurance de protection sociale sont les bases pour redonner le pouvoir d'agir aux plus démunis. Grâce aux dons, Caritas Alsace redonne une dignité aux personnes accompagnées et leur permet de reprendre leur destin en main. Retrouvez toutes les actions de la campagne de fin d'année se déroulant du 08 novembre au 31 décembre sur notre site internet et sur notre Facebook : Caritas Alsace Réseau Secours Catholique ;

Pour soutenir l'action des bénévoles, faites un don sur www.caritas-alsace.org





RESULTAT DU JEU OPERATION ŒIL DE LYNX 2018

Ce jeu d'observation se trouvait dans le dernier bulletin municipal annuel. Il s'agissait de retrouver douze objets ou bâtiments, sur le ban communal, à partir de détails pris en photo. Bravo aux observateurs qui ont cherché les bonnes réponses dans chaque recoin du village.

Parmi les gagnants, un tirage au sort a été effectué pour désigner trois finalistes : Elise SOTHER, Alix RICHERT et la Famille SCHERRER. Les lots de consolation ont été attribués à : Charly CHARPENTIER, Albane LUU DINH et Marceau VERNIN.

1. Chêne de l'Impasse du Chêne
2. Poteau indicateur du Sentier du Club Vosgien et signallement eau potable au bout de la rue de la Mairie
3. Muret en pierres le long du sentier entre la rue du Loup et le lotissement « Les Vergers »
4. Lampadaire à l'entrée des immeubles « La Roseraie » rue de Cernay
5. Nichoir fixé sur un poteau dans la rue des Seigneurs
6. Poignée de la porte principale de la Chapelle St Wendelin
7. Garage à vélo devant l'aire de jeux de la Place du Mistral
8. Pont suspendu de l'aire de jeux du lotissement « les portes du Sundgau »
9. Queue de la vache sur la fresque sur le mur de l'école élémentaire
10. Ornement sous la croix devant la Chapelle
11. Pavés avant le dos d'âne rue de Cernay
12. Mur de l'enceinte du cimetière – rue des Seigneurs.

**Tous les bonhommes de neige vont par deux.
A toi de retrouver les paires !**



Vous trouverez également dans cette enveloppe :

- L'agenda communal 2019
- Le formulaire de demande d'un lot d'affouage
- Le calendrier du tri 2019
- Le livret d'informations du SM4
- Une fiche d'inscription à la prochaine exposition des collectionneurs

Votre Maire,
Alain GRIENEISEN



Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale - 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

<http://burnhaupt-le-bas.fr>

Tél. 03 89 48 70 61

FAX. 03 89 48 99 78

Horaires d'ouverture :

Lundi, de 10h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Jeudi, de 14h à 19h

Fermé le mardi, toute la journée et le jeudi matin